

LE NATIONAL

LIVRE D'ECOLE DE CEUX QUI N'Y VONT PLUS.

Benjamin Lenthier,

Redacteur-Proprietaire.

LE NATIONAL Journal Hebdomadaire, Parait le Jeudi. ABONNEMENT - - - \$1.50 par an

JAMES TIERNEY, Avocat et Conseiller en Loi NOTAIRE PUBLIC. 84 Rue Margaret, Plattsburgh.

JOHN B. RILEY Avocat et Conseiller en Loi Bureau au dessus de la Iron National Bank.

Charles E. Allen, PROCUREUR Solliciteur de Patentes Americaines ET ETRANGERES.

LA FONDERIE DE CLOCHES DE MENEELY. TROY, N. Y. Fabrique de CLOCHES de qualite superieure.

J. H. DAVIS, MARCHAND DE Meubles, Persiennes, Vaisselle AMEUBLEMENT GENERAL.

SPAULDING & CIE. PAPERBRIE Livres de Classe, Romans, Neufs et de Seconde Main.

NO. 1 MERCHANTS' ROW Cochin de la Rue West RUTLAND, VT. Spaulding & Co.

C. E. ROSS Offre un assortiment complet D'ETOFFES ROBES De Toutes Couleurs. Etoffes Nouvelles et de Gout.

MARCHANDISES De differents qualites DEPARTIMENT DE Soies Noires et de Couleur Pour les Dames.

PARASOLS Pour Dames et Demeoiselles. Ligne complete d'Ettoffes Blanchies de toutes sortes.

BLOC DE LA MAISON D'OPERA. RUTLAND, VT. FERME A VENDRE. A quatre milles, a peu pres, au delors du village de Plattsburgh.

B. H. BURT \$50,000.00 Marchandises Seches, Soies, Velours, Noirs, Chales, Ettoffes Blanchies.

W. E. ROSS Merchants' Row RUTLAND, VT. Le Stock le mieux choisi et plus considerable de l'Etat.

JOHN D. SPELLMAN Avocat et Conseiller en Loi, VISA-VIS LE BLOCK MARTELLE, RUTLAND, VT.

POESIE. A MON FILS. Quand je serai plus, lorsqu'un sombre nuage aura couvert mes yeux, sur cette triste place.

UNE TROUVAILLE (La Minerve). Parmi mes souvenirs d'enfance, il en est un que j'aime souvent à évoquer.

Les fusils en papier. Qu'on vienne nous dire que les Japonais ne sont que des imitateurs.

Une femme fidèle. La comtesse Mathilde de Savigny était unie au comte Albert de Toulouse.

La demoiselle du paveur. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

La demoiselle du paveur. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

La demoiselle du paveur. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

Les deux hommes nous serrèrent la main, faillirent nous embrasser et jurèrent de nous récompenser grassement.

Le lendemain matin, de bonne heure, nous étions cachés derrière des branchages, à quelques verges de l'excavation dont je vous ai parlé.

Philippe et moi nous étouffions. Pendant ce colloque, ils avaient déposé le sac à terre, et, comme s'ils eussent voulu se ménager une nouvelle surprise, ils le contemplaient sans ouvrir.

Il y avait de cette vieille tête d'usurier qui s'était peut-être privé d'un arier fois pour leur légier, à eux des étrangers, tout son argent; il se moquaient de ces écoliers qui avaient été naïfs pour croire qu'ils allaient avoir une part dans la trouvaille.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

tourmenté par cette idée qu'elle ne pouvait être que malheureuse avec lui, et finalement il se décida à aller guerroyer, pour s'éloigner d'elle.

— Et le fameux piquet? demanda-t-elle. — Le piquet n'était rien autre chose qu'une borne servant de démarcation entre deux lots de terre.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

— Mais vous la retrouverez, Antoine... on la ramènera... Soupçonnez-vous? — Personne, M. le magistrat, personne.

RATES OF ADVERTISING. First Insertion, per line, \$10.00. Subsequent Insertions, per line, \$5.00.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES. 15, Rue Bridge, Plattsburgh, N. Y. Impression de lettres et pour le commerce en langues française et anglaise.

LA DEMOISELLE DU PAVEUR. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

LA DEMOISELLE DU PAVEUR. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

LA DEMOISELLE DU PAVEUR. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

LA DEMOISELLE DU PAVEUR. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.

LA DEMOISELLE DU PAVEUR. Raoul de Naverny. Il ne fallut pas plus de vingt etes à Antoine et à sa fille pour la demeure de M. de Puychâteau.



JEUDI, 5 MARS, 1885.

M. Joseph F. Pinard, de Claremont, N.H., agent-voyageur pour le NATIONAL, est allé visiter les différents états de l'Est afin de visiter les personnes qui sont intéressées à l'administration de ce journal et de solliciter de nouveaux abonnements.

Le manque d'espace nous empêche de donner aujourd'hui des détails sur les cérémonies de l'inauguration du nouveau Président. Disons seulement que tout s'est fait avec une grande pompe et que des milliers de personnes figuraient dans les rangs de la procession. Nos lecteurs nous pardonneront de remettre à la semaine prochaine le compte rendu détaillé de cette magnifique démonstration.

C'est grâce à l'obligeance de quelques uns de nos amis si de temps à autre, il nous est donné de voir le *Canadien des Etats-Unis*, car il y a sept ou huit semaines que nous ne l'avons pas reçu à notre adresse, quoique nous lui adressions le NATIONAL régulièrement. C'est un fait qui prouve la courtoisie et l'esprit de dévouement de notre confrère qui nous attaque violemment et nous dit des sottises dans un journal qu'il ne nous expédie pas. On fait bien les choses au *Canadien*, n'est-ce pas ?

La liberté de conscience et les prisonniers

L'Amérique a joni de plus d'un siècle d'indépendance et de prospérité sans précédent dans l'histoire. Cependant l'article fondamental sur lequel nous sommes basés nos institutions libres, source de la prospérité que nous envient les nations étrangères, n'est pas encore en pleine vigueur. Nous aimons à parler des libertés américaines, quoique souvent elles ne soient que des chimères. Elles existent dans la lettre de la constitution, mais elles ne sont réalisées dans la vie pratique, que par les cours forcés des événements, ou dans un intérêt politique. Notre *Charla-magna*, ce monument qui a servi de modèle à tous les édits de liberté religieuse et politique accordés à chacun la liberté de servir Dieu selon le dictamen de sa conscience. Néanmoins ces privilèges sont réduits dans leurs limites les plus étroites. Il ne nous est permis de servir Dieu selon notre conscience que quand nous devenons assez forts pour faire valoir nos droits. La liberté de conscience, ainsi que le libre exercice de la religion tels que la constitution les entend n'existent pas encore dans quelques-uns des états de l'Union.

Ce qui attire le plus l'attention des catholiques des Etats-Unis dans les circonstances présentes, est le projet de loi, intitulé "Gibbs & Husted Bill" présenté à la législature de l'état de New York par l'entremise de l'union catholique. Son objet est d'obtenir le libre exercice de la religion sans aucune restriction pour certains délits dans les institutions réformatrices de New York situées à l'île de Randall et à Rochester, confiées aux soins de cette association connue sous le nom de "Société pour la réforme de la jeunesse délinquante." Ce projet de loi demande le libre exercice de la religion catholique pour ceux qui sont détenus pour quelque délit que ce soit, dans les maisons de correction ou de réforme, incorporées ou non incorporées, mais recevant des subventions de l'Etat.

Le projet de loi a principalement en vue d'obtenir pour le prêtre catholique le droit de célébrer les mystères de notre sainte religion dans les institutions de réforme de l'île de Randall, et dans la maison de refuge de Rochester. Leur demande est appuyée sur la section III art. 1er de la constitution de l'état de New York, dont

le libre exercice et la liberté de conscience sont garantis à tout le genre humain. Les juges et les avocats les plus distingués ont déclaré que d'après leur opinion, cette expression, *all mankind, genre humain*, s'applique aux prisonniers aussi bien qu'à ceux qui jouissent des bienfaits de la liberté. Au nombre de ces hommes éminents on peut citer l'Hon. Henri S. Selden, le juge Church, Charles O'Connor; ce dernier conclut ses remarques en disant: Il est extrêmement facile de rendre cette proposition évidente à tous ceux qui sont doués de sens commun, avec les autres évidences tout argument sera inutile. Les ennemis du bill veulent faire ressortir qu'une fois qu'un homme est privé de sa liberté derrière les verrous d'une prison, il perd par là même sa liberté religieuse. Au nombre de ces tristes logiciens protestants nous trouvons le Rév. Dr Crosby, et M. Cram un des directeurs de la société en question. Mais la simple lecture de la constitution de l'Etat suffit pour la confondre et la convaincre d'erreur volontaire, en refusant de classer les prisonniers au nombre du genre humain.

Ces ennemis de la liberté se basent aussi sur l'objet de ces institutions, qui, disent-ils, ne sont pas établies pour propager des dogmes religieux, mais uniquement pour la réforme sociale des détenus. Ils se vantent de laisser l'entrée libre à tous les ministres de différentes dénominations religieuses, pourvu qu'ils se conforment au rituel de l'établissement. Dans ce refuge de l'île de Randall confié aux soins de la société pour la réforme de la jeunesse délinquante il y a au moins 500 détenus de parents catholiques; et ces enfants ont le droit constitutionnel de pratiquer la religion dans laquelle ils ont été baptisés, et dans laquelle les parents se feraient un devoir de les élever, s'ils les avaient sous leurs soins. D'après le système actuel, ces enfants sont enlevés à leurs parents entre l'âge de 7 et 15 ans, et placés dans ces établissements dans lesquels le prêtre ne peut pénétrer qu'à la condition dérisoire de se conformer au "rituel de la maison." Nous savons par l'histoire que le peuple a accepté de son roi les 39 articles de foi, et le livre des prières communes (book of common prayers) mais les américains ne sont pas comme les anglais les sujets, moins encore les esclaves d'un roi, et les prisonniers et détenus des établissements de réforme ou de corrections ne le seront pas non plus, aussi longtemps qu'il existera une constitution pour protéger la liberté de conscience de tout le genre humain.

Ces établissements prétendent ne favoriser aucune secte. Pourquoi donc se permettent-ils de fabriquer un cérémonial et un symbole de foi? Ce n'est plus le symbole des apôtres, mais le symbole des commissaires qu'on y enseigne. En outre, si d'après le règlement de la maison, ils ne peuvent permettre que le prêtre enseigne le catéchisme aux enfants, pourquoi ont-ils érigé un comité de 18 dames toutes protestantes pour enseigner aux enfants une doctrine quelconque appelée le christianisme de l'établissement, et distribuer des traités religieux écrits dans l'intérêt des sectes représentées par ces dames. La chapelle de la maison de refuge est virtuellement fermée au prêtre. Conséquemment il ne peut y entrer à moins que ce ne soit pour enseigner la doctrine du Divin Maître, pour célébrer les saints mystères, et administrer les sacrements. Mais il ne le peut. Le cérémonial de la prison est une règle sacrée qu'il ne lui est pas permis de violer. Il ne peut se conformer à des singeries du genre de ce rituel de la maison, et du symbole des commissaires, il ne reconnaît qu'une seule foi, celle de Jésus-Christ, un seul rituel, celui de l'Eglise. L'absurdité de leurs prétentions de nous faire croire que la liberté de religion est observée dans ces maisons ne serait pas plus frappante si nous trouvions sur la porte de la chapelle cette inscription: Ici toute religion est libre, mais la messe y est interdite et les sa-

créments en sont proscrits. Tout cela se fait au nom de la liberté de conscience enseignée par les apôtres de ce christianisme libéral, indéfinissable, incompréhensible, et essentiellement changeable. L'injustice de ce système est palpable, c'est le prosélytisme dans la forme la plus abjecte. Quand les puritains coupaient le nez et les oreilles aux catholiques et aux quakers, ils s'attachaient à des hommes d'un âge mur, mais cette société pour la "réforme de la jeunesse délinquante" y met plus de malice et de brutalité. Elle arrache la foi aux enfants, leur inflige le poison de l'hérésie, et travaille à la diffusion de la religion imaginaire dont l'objet avoué est de remplacer la doctrine de Jésus-Christ par un christianisme assez élastique pour être acceptable aux plus incrédules.

Pour les catholiques de l'état de New York, cette loi est d'importance majeure; et ceux du Vermont feraient bien de tenir les yeux ouverts, et surveiller les tactiques des new-yorkais afin qu'à leur tour ils puissent obtenir le même privilège pour l'école de réforme de Vergennes et la maison de correction de Rutland. Cette liberté de servir Dieu selon le dictamen de la conscience est accordée aux prisonniers du Massachusetts, du New-Hampshire, Minnesota, New-Jersey. Pourquoi New York, qui se vante d'être l'état impérial de l'union ne se rangerait-il pas du côté du libre exercice de la religion, même dans ses institutions publiques. Le gouverneur du New Jersey, Leon Abbot, un protestant, a stigmatisé la conduite des new-yorkais lors de la réunion annuelle de l'Union Catholique. "Ce qu'il nous faut, dit-il, c'est la liberté de pratiquer la religion que notre conscience nous impose et non celle qu'un établissement ou un Etat voudrait nous dicter. L'Etat peut imposer au corps la livrée d'une prison, mais il ne saurait enchaîner l'âme. Il y a 10 ans, conti-nuait-il, le même projet de loi fut présenté à la législature du New Jersey. Cinq sénateurs ont eu la hardiesse de voter pour la mesure, on dit d'eux qu'ils s'étaient suicidés politiquement, qu'ils disparaîtraient tous de la scène de la vie publique. Quelle fut la suite? Un d'eux est actuellement au sénat des E.-U. un autre devint candidat du parti républicain pour la fonction de gouverneur lors de la dernière élection, et fut sur le point d'être élu, un troisième, son compéteur, est le gouverneur actuel du New Jersey. Quand l'assemblée eut fini d'applaudir le gouverneur Abbot conécut par ces paroles: *New York ne s'est pas encore élevé au niveau de la tolérance*

Si nos prévisions ne nous trompent pas, ce projet deviendra loi avant la clôture de la présente session de l'assemblée législative d'Albany. Depuis 1872 l'union catholique a fait des efforts constants pour affranchir les détenus de ces établissements, du prosélytisme légal, du rituel absurde et arbitraire de ces prisons. En 1881 le bill passa au Sénat à l'unanimité, mais le gov. Cornell y opposa son veto. On se souvient que ce Cornell dut son élection à la pluralité obtenue sur deux compéteurs, l'un des refus de John Kelly et Tammany de se soumettre au choix de la démocratie du reste de l'Etat. Lors-que Cleveland posa sa candidature pour être gouverneur il fut élu par les démocrates à la majorité de 192,000. Ce homme si populaire faillit être défait à l'élection présidentielle, pour la seule raison qu'il avait été soupçonné d'être hostile à ce bill. C'est ce qui explique pourquoi des milliers de catholiques jusqu'aux dé-mocratés, votèrent pour Blaine pour punir Cleveland de cette prétendue hostilité aux droits des catholiques. Des journaux catholiques tels que la *Catholic Review*, le *New York Tablet*, épousèrent la cause de Blaine. Thomas F. Grady, sénateur de New York prêcha la croisade contre Cleveland sans d'autres motifs. Nous avons toujours cru le Président Cleveland innocent de cette imputation d'hostilité à nos co-religionnaires et notre opinion a été confirmée quand nous l'avons vu signer avec impres-

ion, des louis et des napoléons. Un bar-zar, quoi! Toute la vie de la pauvre femme s'était passée à économiser pour moi; j'ai fait longtemps sonner les cloches en son honneur, par reconnaissance, et comme j'avais pris soin d'écrire sur le mur le nom de tous ceux qui m'avaient prêté de l'argent, j'ai retrouvé le tien au milieu de la liste.

—Les deux camarades s'installèrent devant une table de marbre blanc supportée par une tige de fer; puis ils absorbèrent le lapin traditionnel, des escargots de Bourgogne, du veau, de la salade, du vin cacheté et de l'eau-de-vie. Un ami qu'ils aperçurent fut invité à prendre sa part du festin, et, sous le prétexte que quand il y en a pour trois il y en a pour quatre, Nic-Nic accepta un quatrième convive. La gaieté devint communicative; on commença des confidences, on forma des projets. Après le café et les liqueurs, les quatre amis sortirent. Le pauvre ne portait plus sa demoiselle sur l'épaule, Gros-Bleu et lui la tenaient chacun sous un bras. —"Oh allons nous!" demanda le troisième invité. —"Nous nous promènerons jusqu'à l'heure du dîner."

sement un bill donnant un salaire annuel de \$500 aux prêtres desservant les prisons d'Etat, et exprimer le regret que ce salaire ne fut pas de \$1000 comme celui des ministres protestants. Les catholiques sont trop forts dans New York pour qu'on puisse plus longtemps leur refuser justice. Ce qui constitue leur force c'est leur union. Ils sont plus attachés à leur religion qu'aucune faction politique, et forment un noyau bien convoité sous le nom de "voto catholique." La leçon a été rudement appliquée. Les républicains se mettraient à genoux devant les catholiques pour obtenir leur vote, les démocrates en feraient autant pour les conserver. Les journaux catholiques de New York nous donneront les noms des membres qui voteront contre la mesure, et nous les publierons (s'il y en a quelques-uns) en demandant à nos compatriotes de ne jamais plus donner leur vote en faveur des états si indignes de les représenter. Avant d'être démocrates ou républicains, nous devons être catholiques. Nous ne croyons pas sortir des limites des devoirs imposés au journaliste chrétien, en demandant à nos compatriotes de s'unir aux membres de l'union catholique pour réclamer nos droits constitutionnels. Nous aimerions à voir nos compatriotes se lier pour la défense de nos droits religieux, avec autant d'empressement qu'ils s'unissent pour former des clubs politiques. Nous avons nos libertés politiques, nous en jouissons, nous en sommes fiers. Ne cessons la lutte que quand nous aurons obtenu pour nous mêmes et nos enfants, le droit imprescriptible, inaliénable, et constitutionnel de servir Dieu d'après le dictamen de notre conscience guidée par les lumières divines de la Sainte Eglise Catholique.

J'AI BON DOS Les lecteurs du *Canadien des Etats-Unis* doivent beaucoup s'amuser des prétentions de G. Bondo. Nous connaissons depuis longtemps les tendances héroïtiques de notre estimable confrère d'être le rédacteur du *Canadien*; mais la modestie et la délicatesse, compagnes indispensables du génie, et peut-être aussi les règles du bon ton ne lui permettaient pas d'en prévenir le public. Mais il fallait à tout prix que le fait devint connu. Il emprunte un pseudonyme, embouche la trompette et chante ses propres gloires, c'est Bondo, mais pas bon dot.

Nous ne prétendons pas être un grand killer, si nous l'étions nous ne perdriens pas un temps précieux à faire la guerre aux allouettes, ou à combattre les tirades fastidieuses du *Canadien des Etats-Unis*. Nous avons trouvé beaucoup d'esprit dans sa lettre en général; mais quand l'écrivain se compare au héros nous ne pouvons que seconder la motion et admettre la ressemblance; cependant, il y a aussi une différence. Le héros attend l'attaque pour se mettre sur la défensive, tandis que la tactique militaire de notre adversaire est un peu différente. Il ne fait pas à l'instar du héros le rond dos, il adopte le plan de guerre d'un autre quadrupède que les naturalistes appellent *Mephitis mephitis*. Cet être plus inoffensif, n'ayant ni dents ni piquants adaptés par la nature pour sa défense, enveloppe son assaillant dans une atmosphère dont l'odeur fétide met en déroute l'ennemi le plus brave. G. Bondo adopte la même tactique dans sa polémique contre le NATIONAL, dans l'espérance de couvrir ses haillons en jetant la boue sur notre journal.

Il a horreur de tout "attrapage personnel" avec ses contemporains; néanmoins, il attaque le NATIONAL pour n'avoir pas approuvé la démarche que nos compatriotes de New York ont plûtôt du *Canadien des Etats-Unis* ont faite auprès du président Cleveland. Il ne s'arrête pas à nous prouver la congruité du procédé, mais il se fâche tout rouge et se transportant aux beaux jours de son enfance, accable d'invectives, celui qui a eu le malheur d'encourir son dé-

la table grasseuse les jeunes gens commencèrent une partie. D'abord les chances parurent égales. Chacun à son tour gagna quelques sous; mais bientôt Totole, le plus jeune des invités, parut commander au gain; Nic-Nic perdit dix francs. Gros-Bleu se trouva riche, et Lambourde retourna philosophiquement ses poches.

—"Je ne joue plus, fit Nic-Nic, tu es trop adroit." —"Trop adroit! de quoi? de quoi? demanda Totole. Est-ce que monsieur voudrait incriminer ma bonne fortune?... Ça serait pas à faire, mon bonhomme... On joue pour jouer avec cartes, à la savate ou au bâton... L'aimable société a le choix... Celui qui n'est pas content faut qu'il le dise, un coup de chausson est aussi vite paré que donné... Nous ne nous battons pas au bois de Boulogne, nous autres, avec des fleurets... En avant les poings et retirons nous les manches... —Tu es trop susceptible, aussi, répliqua Gros-Bleu. Vas-tu pas te fâcher parcequ'on dit que tu as les atouts dans ton jeu... Remarque bien que Nic-Nic n'a pas dit: "dans ta poche." Quand on a le vin mauvais et la digestion ingrate, on prévient son monde, et on ne se laisse pas inviter en société.

plaisir. Ces insultes, si elles atteignent un but quelconque, le feront en retombant vers leur source. Nous admettons que les journalistes aient des opinions différentes; cependant en cas de divergence, les gentilshommes défendent leur terrain par des arguments, et non pas par des insultes. Nous laissons ces procédés peu honorables à notre ami G. Bondo. Si nous avons froissé ou blessé le cors de ses précieux ortels, nous osons prédire que ses tirades ne lui seront pas plus d'utilité que les cataplasmes d'un charlatan. Arrivé à la fin du catalogue de ses expressions hardies, G. Bondo émettait l'air national d'un parfum aussi suave que celui qui répand l'animal dont nous avons déjà fait mention. Il jette la boue. Lui, le Chesterfield, le litérateur, le grand horticulteur de la rhétorique, descendre si bas pour cueillir des fleurs, pour couronner son front victorieux après son escarmouche avec le Tom Pouce du journalisme. — *Quantum mutatus ab illo.*

Vient ensuite la liste des accusations qui n'ont pas plus de relations avec l'adresse au président Cleveland qu'avec les habitants de la lune. Par exemple: 1o. Que la lettre du Concile de Baltimore est mal traduite. 2o. Que la correspondance de C. Grosjean est longue, diffuse et insignifiante. Cher confrère, nous ne prétendons pas être une académie ambulante. Nous ne sommes pas plus responsable du style que des idées de nos correspondants. Nous pouvons faire des erreurs, nous l'admettons bien volontiers, mais permettez-nous de nous dire: *Medicus cura te ipsum*. Relisez la 50ème ligne de la deuxième colonne de votre éplure au NATIONAL et si vous n'y découvrez pas une faute de grammaire, consultez votre professeur de français. Dans votre ardeur à vous exhiber fleurs de rhétorique, vous avancez avec une politesse en harmonie avec les expressions de la lettre, que nous avons ouvert nos colonnes à tous les canons, à toutes les *calomnies*, qu'un certain *morveux d'Irlandais* a jugé bon de déverser dans un certain *Herald* contre nos compatriotes de Fall River. Nous rejetons l'accusation comme fautive. Montrez que notre exposé des procédés condamnables de nos compatriotes de Fall River constitue une erreur de fait et nous publierons avec bonheur le démenti. En attendant, nous placerons votre accusation au nombre des péchés contre le huitième commandement. Nous acceptons l'accusation de bairrer la main de Mgr Hendricke. En catholique sincère, nous respectons cet évêque comme successeur des apôtres, comme le ministre que Jésus-Christ a choisi pour présider à quel bercail dans lequel se trouvent quelques brebis égarées. Nous le vénérons, non pas pour sa conduite envers nos nationaux, mais pour son caractère épiscopal.

Nous n'avons jamais combattu les principes que nos compatriotes défendent si chaleureusement, mais nous avons hautement condamné leurs démarches; si Bondo peut les approuver, nous regrettons de trouver un de ces patriotes en qui l'idée de religion est subordonnée à l'idée de patrie. Nous aimons à rendre justice à ce noble sentiment, mais quand le patriotisme, tel que quelques uns le comprennent, et le catholicisme sont en conflit, nous nous rangeons sans hésitation du côté de l'église catholique. Votre suggestion de nous nommer à l'intendance de la Maison Blanche à condition que vous soyez grand échanson des caves de l'Oncle Sam, serait de notre goût. Etant démocrate invétéré, nous accepterions assurément de servir notre patrie adoptive dans une position si lucrative, mais nous craignons que le public proteste contre l'ordre du jour. Ne serait-il pas plus prudent et plus économique, vu que nous sommes abstenus de nous donner la surveillance des caves et de laisser l'intendance de la Maison Blanche à Bondo. Nous regrettons de ne pouvoir appeler cette production du génie littéraire de Bondo, un monument d'affa-

et on ne se laisse pas inviter en société. —Allons au bal! répéta Gros-Bleu. La Boule-Noire faisait étinceler ses globes de verres lumineux sur un des boulevards excentriques de Paris. Les bacs de gaz brûlaient le feuillage des pauvres arbres poussant à regret dans un espace étroit, entouré de palissades vertes garnies d'aucubas et de fusains.

Au centre de ce jardin asphalté, piétiné, poussiéreux, s'élevait une rotonde destinée aux musiciens, qui, pour la somme d'un franc par soirée, devaient répéter les quadrilles à la mode et les valse nouvelles... Circulairement se dressaient des tables plantées dans des logettes de verdure, ornées, elles aussi, d'un bac de gaz, et émaillées de deux ou trois chaises de fer. Au moment où Gros-Bleu, Nic-Nic, Totole et Lambourde franchirent le tourniquet du bal, la foule ne s'y pressait pas encore. Les garçons affairés, cheveux en coup de vent, serviette sur le bras, surveillaient les derniers préparatifs. Au buffet, un artiste composait des mélanges destinés à intoxicer les cerveaux. La demoiselle comptait encaisser des vases de fleurs destinés à placarder sa tête blafarde et fatiguée. Les musiciens accordaient

lité et un chef d'œuvre de logique, ce serait trop forcer la figure, à supposer même que cette figure s'appellerait ironie.

Le sénateur Salsbury s'est chargé de cette besogne sans prendre de chemins détournés. Il a fait plus que le fameux Carroll D. Wright à qui on avait pourtant donné une rude leçon. Ce charmant monsieur Salsbury aurait tout simplement proposé qu'on interdise l'entrée des Canadiens aux Etats-Unis. Tout comme on fait aux Chinois, s'il vous plaît. Ce n'était pas plus malin que cela. Nous, les descendants des Lafayette et des Rochambeau, on nous aurait interdit l'entrée de ce territoire qu'un bras français sauve!

Monsieur Salsbury, monsieur Wright, vous êtes deux charmants chepaupans et nous vous oublions pas de suite. Vous nous demeurerez à jamais gravés dans notre mémoire, et nous aurons la chance, je l'espère, de vous payer un bonnoine de singe. Heureusement la proposition du sénateur Salsbury a été rejetée. Une telle mesure ne devait pas être adoptée. Enfin les Canadiens des Etats-Unis, s'estiment heureux d'avoir eu une preuve irrécusable de la haine que leur portent les américains. Ils s'en souviendront longtemps et lieux. Quand on leur demandera pourquoi ils sont si féroces démocrates, ils pourront raconter le dernier coup de pied de l'âne du sénateur Salsbury.

UN CANADIEN. Glens Falls, N. Y., 4 mars 1885. LES ATTAQUES CONTRE LE CANADIEN DES ETATS-UNIS DE NEW-YORK. M. le Rédacteur. Le dernier numéro du *Canadien des Etats-Unis* de New-York renferme un article d'une insolence tellement grossière à l'adresse du NATIONAL, que je ne puis résister au désir de démasquer, en quelques mots, les allégations mensongères de ce journal. L'impudence de celui qui est l'auteur n'a d'égal que sa vilénie. Et cela s'intitule modestement "Propos d'un New-Yorkais, signé plus burlesquement encore G. Bondo. Je serai bref.

10. CONSCIENCE CURIEUSE. Au moment même où le scribe du *Canadien* gratte son article contre le NATIONAL de Plattsburgh, le voulant à tout prix flechu et mis en faille, la pauvre ville new-yorkaise était en proie aux huissiers (sherrifs), accourus pour en opérer la saisie sur la demande d'une compagnie de fabrication de verres, qui avait en sa possession les préférences de l'un des directeurs du dit *Canadien*. Un procès que plusieurs des actionnaires parient d'intenter à certain directeur de ce journal découvra le pot aux roses trop longtemps caché, et démontrera clairement aux Canadiens de New-York qui sont leurs amis et qui sont leurs ennemis.

20. BALLON D'ESSAI. Le *Canadien* se vante d'avoir plus d'abonnés à Plattsburgh que le NATIONAL; mais, en outre de l'impudence faussée de cette assertion, le fait véritable est que le NATIONAL a compté plus de lecteurs à New-York que le *Canadien* même; tandis que de l'aveu même du président de l'association "The Canadian des Etats-Unis", ce journal, qui se vante tant d'abonnés à Plattsburgh, n'a jamais reçu un seul sou de son dans cette dernière ville. Ton d'essai! mais qui crévera à l'effet de son gonflement excessif, vres actionnaires, comme vos de dollars de souscription ont servi à garnir de grelots et de petites fleurs ou trois des directeurs de votre journal! Qui rendra à ces messieurs directeurs du *Canadien* leur innocence première?

Le sénateur Salsbury s'est chargé de cette besogne sans prendre de chemins détournés. Il a fait plus que le fameux Carroll D. Wright à qui on avait pourtant donné une rude leçon. Ce charmant monsieur Salsbury aurait tout simplement proposé qu'on interdise l'entrée des Canadiens aux Etats-Unis. Tout comme on fait aux Chinois, s'il vous plaît. Ce n'était pas plus malin que cela. Nous, les descendants des Lafayette et des Rochambeau, on nous aurait interdit l'entrée de ce territoire qu'un bras français sauve!

Monsieur Salsbury, monsieur Wright, vous êtes deux charmants chepaupans et nous vous oublions pas de suite. Vous nous demeurerez à jamais gravés dans notre mémoire, et nous aurons la chance, je l'espère, de vous payer un bonnoine de singe. Heureusement la proposition du sénateur Salsbury a été rejetée. Une telle mesure ne devait pas être adoptée. Enfin les Canadiens des Etats-Unis, s'estiment heureux d'avoir eu une preuve irrécusable de la haine que leur portent les américains. Ils s'en souviendront longtemps et lieux. Quand on leur demandera pourquoi ils sont si féroces démocrates, ils pourront raconter le dernier coup de pied de l'âne du sénateur Salsbury.

UN CANADIEN. Glens Falls, N. Y., 4 mars 1885. LES ATTAQUES CONTRE LE CANADIEN DES ETATS-UNIS DE NEW-YORK. M. le Rédacteur. Le dernier numéro du *Canadien des Etats-Unis* de New-York renferme un article d'une insolence tellement grossière à l'adresse du NATIONAL, que je ne puis résister au désir de démasquer, en quelques mots, les allégations mensongères de ce journal. L'impudence de celui qui est l'auteur n'a d'égal que sa vilénie. Et cela s'intitule modestement "Propos d'un New-Yorkais, signé plus burlesquement encore G. Bondo. Je serai bref.

20. BALLON D'ESSAI. Le *Canadien* se vante d'avoir plus d'abonnés à Plattsburgh que le NATIONAL; mais, en outre de l'impudence faussée de cette assertion, le fait véritable est que le NATIONAL a compté plus de lecteurs à New-York que le *Canadien* même; tandis que de l'aveu même du président de l'association "The Canadian des Etats-Unis", ce journal, qui se vante tant d'abonnés à Plattsburgh, n'a jamais reçu un seul sou de son dans cette dernière ville. Ton d'essai! mais qui crévera à l'effet de son gonflement excessif, vres actionnaires, comme vos de dollars de souscription ont servi à garnir de grelots et de petites fleurs ou trois des directeurs de votre journal! Qui rendra à ces messieurs directeurs du *Canadien* leur innocence première?

30. LA COLONNE VERTEBRALE CORPS POLITIQUE CANADIEN NEW-YORK. Le coroner Lévy, qui n'est ni Canadien ni catholique, et qui, par con-

séquent, ne peut avoir pour nous de sympathie réelle et désintéressée, va devenir le phénix des Canadiens de New-York, grâce aux efforts du *Canadien des Etats-Unis*. Mais pourquoi donc, puisque cet homme n'a jamais prêté son concours aux Canadiens en aucune manière, si ce n'est celui de son gosier, grâce au champagne et à la bière des Comités de Réception aux diverses fêtes canadiennes? Il n'a pris aucune part à la formation du Club démocratique canadien de New-York (fondé par les seules réunions ni déboursés un seul sou pour favoriser les entreprises de ce Club; et même, à peut-être écorcher quelques millions français. Mais Lévy est C. qui on se rappelle, et de là poste élevée il n'y a qu'un bon point à faire un marchepied, à l'effet Lévy est trop petit et étroit, et ce marchepied il l'a dans la personne d'un canal nom seulement) qui fait partie direction du *Canadien des Etats-Unis*, et dont la pestilente air ne connaît pas de bornes, 1o *marchepied* à lui aussi besoin point d'appui, et il a recouru organe oratoire, le grotesque *Dieu des Etats-Unis*, rédigé par lui, un bon dos de baudet, soit passant.

CONCLUSION. En définitive, l'attaque gr du *Canadien* ne fait que justifier assertions du NATIONAL du 19 1885, et lui attirera avant peu probable, une réaction sous la d'un *Précis historique de l'adoption du Canadien des Etats-Unis* depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Quand à Bondo—Allioron, il s'en va radoter littérairement comme fait, sans forme ni fond, sans sens, on lui imposera, par suite, la traduction en bon français de tous les articles publiés sous de l'organe d'un New-Yorkais: un sommaire des abonnements j liers au *Canadien des Etats-Unis*. UN LECTEUR IMPAR du *Canadien* et du NAT. New-York, le 2 Mars, 1885.

M. le Rédacteur, Vous n'avez rien à craindre des attaques insignifiantes de "G. Bondo", le correspondant par excellence, du *Canadien des Etats-Unis* de New York. Je puis dire à ce redoutable critique du *Canadien* que ses efforts pour déprécier le NATIONAL n'ont aucune portée parmi les Canadiens du Vermont. Dans notre Etat, qui compte une population canadienne de plus de 50,000 âmes, le NATIONAL est gardé comme l'organe de la race canadienne, et l'appui que ce journal reçoit du clergé et de nos compatriotes dans tous les centres où s'exerce leur influence, montre leur appréciation pour ce qu'il a pu accomplir dans sa mission de journal canadien-français dans ce pays. Si "Bondo" envisageait la situation avec impartialité, il trouverait o a bien plus matière à critique la conduite du *Canadien* o celle du NATIONAL, car ce organe des droits tout-à-fait lorsqu'il parle de la part prendre dans la dernière élection. L'adresse au président de la dernière élection composée premièrement des propriétaires sort, il me semble, d'un autre côté *adieu* n'était guère adieu de New York démocratique du 7 émoi qu'il fausse tant de s'attribuer d'appartenance. Mais comme je discussion avec n'irai pas plus loin. En terminant, M. le R. assure que le NATIONAL c. d'être l'organe de la nation. adienne-française du Vermont. en bid des attaques pusillanimes de

UN CANADIEN. Burlington, Vt, le 2 Mars, 1882.

il devenait trop visible pour qu'une femme consentit à accepter l'un pour cavalier. Le premier refus fut Totole philosophe, le second fut Nic-Nic. Gros-Bleu tenta de Cammer, rien n'y fit, il excita une émeute scandaleuse, et les sergents de ville, surveillant les quadrilles, s'approchèrent des épaules. Nic-Nic, le plus gros de tous, roula long de l'escalier avec la demoiselle du paveur, poussa un cri de douleur, s'en vengea sur la demoiselle d'ibla de corps de poing. Gros-Bleu, dit Gros-Bleu; les entrées payées, les consommations auxquelles nous avions droit du bon temps de la soirée, et nous voilà au sou dans la rue, à l'heure où s'effenda de rentrer chez soi. Gros-Bleu dit Totole, dit Lambourde, moi! répéta le jeune garçon, à moi! répète un peu voir? Si quel'un a le droit de se fâcher, c'est moi. Car enfin, qui avait payé les consommations? Totole. Qui avait réglé l'addition du tourniquet? Totole. Qui avait payé les consommations? Totole. Qui avait réglé l'addition du tourniquet? Totole. Et maintenant on fouillait dans ses poches sans y trouver un sou.

A Continuer



